

CVE PICARDIE NORD - VALORISATION DE LA MATIERE ORGANIQUE

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 1^{ER} JUILLET 2026

À VILLERS-BOCAGE, SOMME



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par CVE

Synthèse de la réunion

Les participants

24 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élus, des représentants du secteur agricole, du secteur énergétique, de l'environnement, ainsi que des entreprises voisines (voir page 3 la liste des participants).

Déroulé de la réunion de travail

- Présentation de CVE Biogaz
- Présentation du projet CVE Picardie-Nord
- Les enjeux locaux liés à l'implantation de l'activité
- Matières entrantes, engrais et gaz produits
- Le dispositif de concertation
- Echanges et questions-réponses sur le projet et les attentes des participants

Calendrier

- 2024 : Phase d'étude
- 2026 : Phase de conception du projet
- 1^{er} juillet 2026 : Réunion du groupe de travail
- 1^{er} juillet 2026 : Mise en ligne du site internet
- Date à définir : Visite d'une méthanisation de CVE
- Début 2027 : Dépôt des demandes d'autorisation
- Fin 2028 : Début des travaux de construction
- 2029 : Mise en service

La réunion a permis de répondre à certaines questions et d'identifier de nombreux sujets détaillés dans les pages suivantes.

Matières valorisées - CVE Picardie-Nord valorisera 47 000 tonnes/an de matières organiques, principalement composées de sous-produits agroalimentaires, complétés par des matières d'origine agricoles et des biodéchets dans une logique d'économie locale et circulaire.

Des échanges réguliers avec les agriculteurs du territoire – CVE est allé à la rencontre de 60 agriculteurs locaux, dont 42 ont signé une lettre d'intérêt pour l'engrais organique qui sera produit par CVE Picardie Nord. Le plan d'épandage final intégrera tous les paramètres réglementaires pour un apport de fertilisant adapté aux cultures.

Foncier et implantation - CVE a détaillé le choix du site d'implantation retenu, dans la continuité de la Zone d'activités de la Montignette à Villers-Bocage. Cette implantation a l'avantage de se situer dans une zone déjà industrialisée et bénéficiant des aménagements routiers nécessaires à l'activité de CVE.

Le trafic routier - CVE a présenté des chiffres de nombre de passages par jour des véhicules nécessaires à l'activité de méthanisation et s'engage à réfléchir à un dispositif de signalement.

Maîtrise de l'environnement olfactif – Des dispositifs seront mis en place pour contenir les odeurs sur site : livraison, traitement, stockage épandage, selon la réglementation en vigueur et l'expérience de CVE.

L'information et le dialogue – Les participants ont souligné l'importance de tenir informés les entreprises riveraines et élus locaux et de continuer d'informer les habitants. CVE souhaite poursuivre un dialogue ouvert avec les organismes présents au groupe de travail et avec les habitants avec :

- Le site internet dédié au projet : <https://cve-picardienord.fr>
- L'adresse mail de contact : contact@cve-picardienord.fr
- Une visite d'une unité de méthanisation CVE à organiser

Table des matières

Synthèse de la réunion	1
LES PARTICIPANTS.....	3
INTRODUCTION.....	4
CONTEXTE ET ENJEUX.....	4
➤ Des défis énergétiques, agricoles et de valorisation des matières organique.....	4
PRÉSENTATION DE CVE BIOGAZ.....	6
LE SITE D'IMPLANTATION DE CVE PICARDIE NORD	7
➤ Une localisation dans le prolongement de la Zone d'Activité.....	8
➤ Respect des distances réglementaires et de l'urbanisme	8
➤ Accès aux principales voies de communication	9
➤ Raccordement au réseau de gaz local	9
L'ENVIRONNEMENT OLFACTIF.....	10
➤ Dispositifs de traitement de l'air	10
➤ Un système de signalement en direct	10
➤ Gestion de la méthanisation en temps de canicule	11
REGLEMENTATION APPLICABLE	11
VISITE D'UN SITE DE METHANISATION DE CVE.....	11
MATIERES ORGANIQUES A TRAITER.....	12
➤ Origine de la matière organique à traiter	12
Pas de cultures principales dans le méthaniseur	12

Typologie des matières valorisées	12
RETOUR AU SOL DE LA MATIERE	13
Intérêt agronomique de l'engrais organique	13
Rencontre des agriculteurs du territoire	14
Analyses réglementaires	14
Témoignage d'agriculteurs partenaires	14
L'EAU ET LA METHANISATION	15
MAITRISE DU TRAFIC ROUTIER.....	15
➤ La circulation en période d'épandage	15
BENEFICES POUR LE TERRITOIRE	16
DISPOSITIF D'INFORMATION ET DIALOGUE	17
➤ Calendrier de concertation	17
➤ Étapes à venir	18
CONCLUSION	18

LES PARTICIPANTS

24 personnes ont participé à la réunion de travail.

Collectivités Territoriales

Communauté de communes Territoire Nord-Picardie

BAILLY Marc, responsable des services techniques

Commune de Villers-Bocage

DOMONT Anne-Sophie, maire et Vice-Présidente à la Culture à la communauté de communes

BATELIER Bruno, conseiller municipal

BORDET Florent, adjoint au maire

FOUQUET Frédéric, adjoint au maire

LEFEBVRE François, conseiller municipal

NORMAND Xavier, adjoint au maire

THUILLIER Carole, adjointe au maire

THUILLIER Jacques, conseiller municipal

Commune de Montonvillers

PERRARD Marc, maire

Commune de Hérisart

PETIT Thibault, maire, et agriculteur

Acteurs agricoles

Chambre d'Agriculture de la Somme

SIX Romain, Responsable du service production végétale

Agriculteurs

DEFFONTAINES Gauthier, EARL Haut Pré

VANCRAEYNEST Armand, SCEA Ferme de Piergou

Entreprises voisines

DOMON Damien, Le Petit fumiste

MAGNIER Bruno, Société le Terricart

DE THEZY Nadine, gérante du stand de tir de Villers-Bocage

VAN LITSENGORGH Denis, Alvene

Acteur de l'énergie

PEPIN Antoine, GRDF

Porteurs du projet

CVE

JOUBERT Étienne, responsable territorial développement

MACHUT Florian, responsable valorisation digestat

WIENHOLD Arthur, responsable développement de projets biogaz

Animation

Quelia

DELATTE Constant, Concertant

GUTIERREZ Eva, Concertante

Liste des personnes ou organismes excusés

Communauté de communes Nièvre et Somme

Commune de Talmas

CORSYN Camille, maire de Mirvaux, agriculteur

DECOINGS Damien, AMEVA

M. DINOUARD, SCEA du bois Monsieur

PREVOT Hervé, SCEA des champs à Roye

Béton du Bocage

Carrefour Market Villers Bocage

Domaine Picard

INTRODUCTION

Constant Delatte, Quelia, qui anime la réunion, remercie l'intercommunalité de Territoire Nord-Picardie d'accueillir ce groupe de travail et explique les objectifs de la réunion :

- Présenter la démarche de CVE et le projet en réflexion sur la commune de Villers-Bocage
- Répondre aux interrogations sur le projet
- Recueillir les attentes des acteurs du territoire vis-à-vis du projet

Il précise que cette réunion s'inscrit dans une démarche volontaire de concertation, organisée en amont de la phase réglementaire du projet. Il indique qu'une phase d'enquête publique interviendra ultérieurement, conformément à la procédure.

Une démarche volontaire

Cette réunion ne répond pas à une obligation réglementaire

•Cadre réglementaire

- Dépôt des dossiers d'autorisation: début 2027
- Enquête publique: courant 2027

•Le choix volontaire de CVE

Vous informer, Vous rencontrer

- Présenter la démarche de CVE
- Présenter le projet en réflexion sur la commune de Villers-Bocage

Dialoguer – Se donner un temps de réflexion collective

- Répondre à vos interrogations
- Recueillir les attentes vis-à-vis du projet
- Prendre des engagements

Mme Domont, maire de Villers-Bocage, fait part de son intérêt pour cet échange, souligne que plusieurs personnes lui ont fait part de leur intérêt de connaître l'avancée du projet, la démarche des agriculteurs participant au projet, et ajoute souhaiter une visite d'un site similaire.

CONTEXTE ET ENJEUX

➡ Des défis énergétiques, agricoles et de valorisation des matières organique

De nombreux défis sociétaux



Energétiques

- Variabilité des coûts de l'énergie
- Dépendance aux énergies fossiles
- Vulnérabilité face aux instabilités géopolitiques dans l'approvisionnement



Valorisation de matière organique

- Obligation de tri des déchets organiques à la source depuis 2024
- Coûts et taxes supplémentaires pour l'enfouissement & l'incinération
- Des méthodes de traitement qui restent polluantes
- Assurer des modèles viables avec un retour au sol
- Favoriser les circuits court & locaux



Production alimentaire agricole

- Nourrir la population
- Faire face sur l'augmentation des charges d'exploitation et à la dépendance aux engrais chimiques dans un contexte d'instabilité géopolitique
- Respecter les ressources naturelles et s'adapter au changement climatique
- Pérenniser l'exploitation & attirer de jeunes agriculteurs

CVE PICARDIE NORD - GROUPE DE TRAVAIL - 1ER JUILLET 2026 - VILLERS-BOCAGE



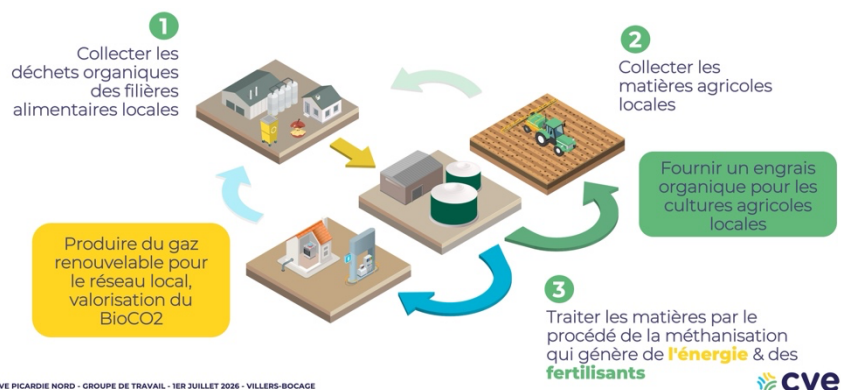
Étienne Joubert, CVE, présente les principaux enjeux auxquels doit faire face notre société :

- Contexte énergétique actuel, marqué par une dépendance aux énergies fossiles, importés d'autres pays. Il souligne que les tensions géopolitiques, notamment observées en 2022, puis 2026 ont mis en évidence la vulnérabilité des approvisionnements énergétiques et la nécessité de développer des sources d'énergie renouvelable locale.
- La nécessité de valoriser la matière organique, notamment au vu de la Loi AGECE (Anti-Gaspi Énergie Circulaire) avec une obligation de retour au sol de la matière organique, sous forme de fertilisant organique.

- Le défi pour les agriculteurs de nourrir la population en restant compétitifs malgré l'augmentation des charges et le respect des normes environnementales.

La méthanisation répond à tous ces enjeux et favorisera aussi le renouvellement des jeunes générations d'agriculteurs : il s'agit de contribuer à pérenniser la profession agricole sur le territoire.

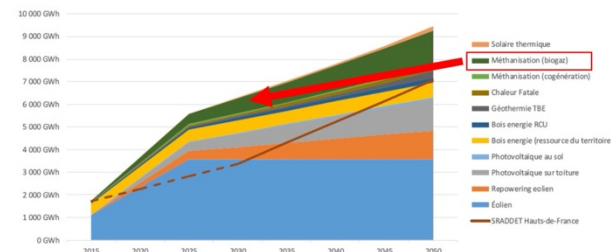
La méthanisation : une filière pour une économie circulaire



Le procédé de méthanisation permet de produire un gaz renouvelable, le biogaz, qui peut être consommé et injecté localement, et du bio CO₂, utilisé notamment dans l'industrie agro-alimentaire. La matière résiduelle est un engrais organique pouvant être utilisé pour fertiliser les cultures localement, dans une logique d'économie circulaire.

Un PCAET du grand Amiénois ambitieux

- Réduction de **22%** les émissions de GES d'ici 2030
- Augmentation de la production de biogaz de **655 GWh** d'ici 2030.



CVE Picardie Nord contribuera à l'atteinte de ces objectifs territoriaux

- **40 GWh** de biométhane produit par an, équivalent **9000** foyers.
- Jusqu'à **9500** tonnes de CO₂ évitées par an.



CVE Picardie Nord - Groupe de Travail - 1^{er} Juillet 2026 - Villers-Bocage

Le projet CVE Picardie Nord s'inscrit dans les ambitions locales de développement, le PCAET du Grand Amiénois est notamment très ambitieux sur la production de gaz vert avec un objectif de 655 GWh/an de production d'ici 2030. CVE Picardie Nord contribuera à hauteur d'environ 40 GWh/an à cet objectif.

PRÉSENTATION DE CVE BIOGAZ

**CVE est un producteur
indépendant français d'énergies renouvelables
intégré sur toute la chaîne de valeur**



CVE Biogaz, est un producteur français et indépendant d'énergie renouvelable. Etienne Joubert explique que l'entreprise intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur des projets de méthanisation, depuis leur développement jusqu'à leur financement, leur construction et leur exploitation en direct.

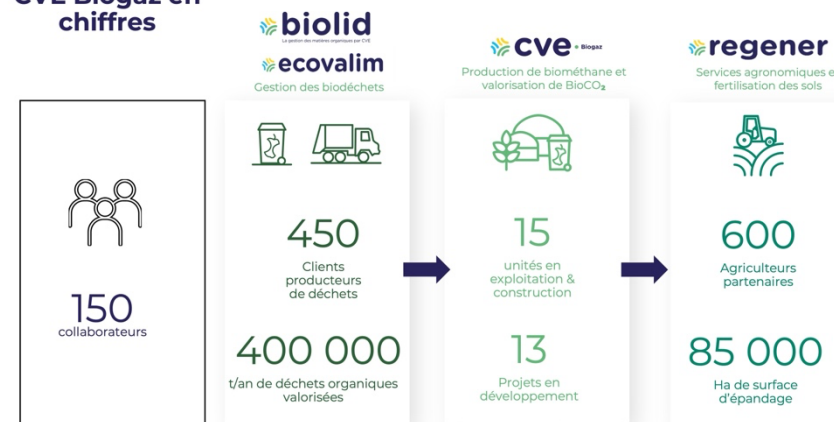
**Nous sommes présents
au cœur des territoires et à
l'international**



PRÉSENTATION CORPORATE



CVE Biogaz en chiffres



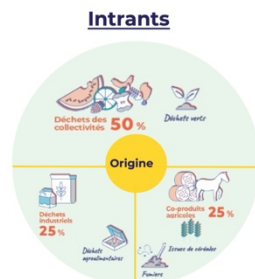
Un parc en pleine croissance



*Compilation des résultats issus de DIGES (ADEME) sur les unités de méthanisation CVE Biogaz. Les émissions de GES comprennent l'empreinte carbone de chaque centrale comparées avec l'empreinte carbone existante. Par exemple, 1 kWh de biométhane produit permet d'éviter 227 gCO₂ de gaz naturel en France

Schéma d'implantation unité de méthanisation CVE

Unité Equimeth en Seine-et-Marne - Mise en service en 2021



Etienne Joubert, CVE, présente le site de CVE Equimeth, en fonctionnement en Seine-et-Marne, il décrit le fonctionnement général de la méthanisation et celui d'une unité de déconditionnement (séparation des emballages de la matière organique afin de ne conserver que les éléments organiques valorisables).

LE SITE D'IMPLANTATION DE CVE PICARDIE NORD

Les critères d'implantation

- Disponibilité du foncier
- Compatibilité avec les documents d'urbanisme
- Distances réglementaires
- Accès aux principales voies de communication routières
- Proximité du réseau de transport ou distribution du gaz
- Prise en compte des enjeux environnementaux
- Au cœur d'un bassin richement pourvu en industries agroalimentaires

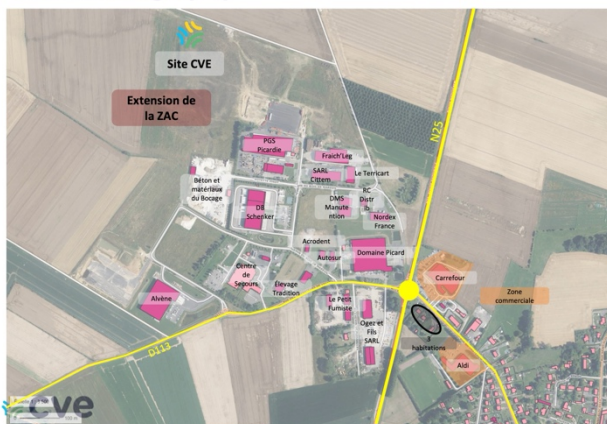


CVE Picardie Nord - Groupe de Travail - 1er Juillet 2026 - Villers-Bocage

Arthur Wienhold, CVE, explique les différents critères qui conduisent au choix du site d'implantation d'un méthaniseur, comme le foncier disponible, répondant aux exigences techniques et réglementaires ou la proximité à un bassin agro-alimentaire ayant des besoins de valorisation de résidus organiques. Il met en avant aussi l'importance du tissu agricole local qui a besoin de matières fertilisantes organiques pour les sols, ce que les agriculteurs présents confirment.

➤ Une localisation dans le prolongement de la Zone d'Activité

Localisation du projet : Zone d'Activité de la Montignette, Villers-Bocage (80)



Le projet envisagé:

- ➔ Projet de méthanisation territoriale avec hygiénisation
- ➔ Valorisation de 47 000t/an de matière organique du territoire
- ➔ Origine des intrants : monde agricole, industrie agro-alimentaire, collectivités – voir partie dédiée ci-dessous.

M. Wienhold explique que le projet de CVE s'inscrit dans le cadre de l'extension de la zone d'activité de la Montignette, au nord-ouest de la ZAC.

M. Van Litsengorh, Président d'Alvene, s'interroge sur le choix d'implantation à proximité des zones habitées et des activités économiques, estimant que ce type d'installation est généralement situé dans des secteurs plus isolés. Étienne Joubert, CVE, répond que la méthanisation étant majoritairement une filière agricole, les unités agricoles sont situées naturellement sur des parcelles rurales. Mais il existe aussi de nombreuses (20% environ) unités de méthanisation territoriale en zone d'activité, c'est d'ailleurs le cas de l'unité de CVE Equimeth.

Florent Brodet, conseiller municipal à Villers-Bocage, s'interroge sur le dimensionnement du projet, qui est décrit comme « moyen » en taille par

CVE, ce que confirment Romain Six, Chambre d'agriculture, et Antoine Pépin, GRDF.

➤ Respect des distances réglementaires et de l'urbanisme

Distances réglementaires, urbanisme

- A l'extrémité de la Montignette la plus éloignée du centre-ville
- Zone d'activité orientée vers l'industrie, l'artisanat, et la logistique
- **Habitations:**
 - Maisons habitées > 750m (vs. regl. 200 m)
 - La zone d'activité facilite l'intégration paysagère
- **Cours d'eau/ berges**
 - Cours d'eau le plus proche: 1,6 km (vs regl. 35m)
- **Urbanisme compatible avec la méthanisation**



✓ Respect des distances réglementaires et de l'urbanisme



CVE Picardie Nord - Groupe de Travail - 1er Juillet 2026 - Villers-Bocage

La distance règlementaire minimum de 200 mètres aux habitations les plus proches est respectée avec, ici, plus de 750 mètres, de plus, sur le plan paysager, ces habitations sont séparées de l'unité de méthanisation par la zone d'activité de la Montignette, ainsi que la route nationale.

➤ Accès aux principales voies de communication

Accès aux principales voies de communication routières

• Routes :

- Proximité de la N25, accès direct à la zone d'activité



✓ Accès routier aisé

CVE indique que l'implantation retenue présente l'avantage de permettre un accès direct depuis les voies de desserte de la zone d'activité, sans traversée du bourg de Villers-Bocage.

Mme de Thézy, gérante du stand de tir, s'interroge sur l'éventuelle utilisation du chemin agricole au nord de la ZAC. Il est précisé que les véhicules emprunteront exclusivement les voiries de la zone d'activité, les chemins agricoles n'étant pas destinés à accueillir les flux liés à l'exploitation de CVE Picardie Nord.

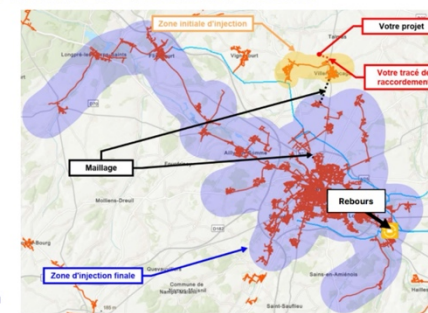
Marc Bailly, Communauté de commune Territoires Nord-Picardie, indique que les voiries de la ZAC ont été dimensionnés pour accueillir un trafic de 200 poids-lourds par jour (voir section trafic routier page 15) et qu'un comptage poids-lourd sur la ZAC avant son extension donnait 150 à 200 camions par jour. Il est rappelé que la RN25 supporte déjà un trafic routier important, estimé à environ 15 000 véhicules par jour, dont une part significative de poids-lourds.

➤ Raccordement au réseau de gaz local

Du gaz renouvelable injecté dans le réseau local



- Raccordement vers le réseau de distribution GRDF de la zone d'activité (1,2km, 4 bars)
- Renforcement du réseau prévu pour connecter la zone d'injection à la boucle Amiens Nord.



✓ Proximité du réseau de distribution de gaz

CVE prévoit un raccordement au réseau de gaz sur la zone de distribution de Villers-Bocage. Afin de garantir une injection toute l'année, des adaptations et un renforcement du réseau vont être réalisés par GRDF (création d'une liaison entre la zone d'injection de Villers-Bocage et la boucle d'Amiens Nord). CVE prendra en charge les équipements pour relier l'installation au réseau, et GRDF interviendra sur les infrastructures relevant du réseau public de distribution.

Antoine Pépin, GRDF, explique qu'historiquement le gaz circule en sens unique (depuis les équipements d'importation du gaz en Europe), l'évolution des capacités d'injection vont à terme permettre au gaz de circuler à double sens. Cette évolution nécessite un nombre important d'unités de production, pour pouvoir garantir des volumes d'injection suffisants.

Un participant demande si les habitants situés à proximité de l'installation pourront bénéficier d'un tarif préférentiel pour le gaz produit. Antoine Pépin, GRDF, répond que la réglementation ne permet pas encore de réserver localement le biométhane injecté dans le réseau ni d'appliquer un tarif spécifique aux riverains.

L'ENVIRONNEMENT OLFACTIF

Maitrise des odeurs sur nos sites

Nos équipements :

➤ **bâtiment est équipé d'un système d'aspiration d'air performant, avec double filtration pour neutraliser les odeurs.**

Stockage des intrants

- Seules les matières non odorantes (matières végétales par exemple), sont stockées à l'extérieur.
- Les matières odorantes sont livrées en citernes ou camions bâchés, puis :
 - déchargées à l'intérieur d'un bâtiment fermé pour les solides ;
 - Transférées par canalisation vers des cuves étanches pour les matières liquides ;

Processus de méthanisation

- Le processus de dégradation biologique se déroule en milieu confiné, sans contact avec l'air, ce qui empêche toute émanation d'odeur
- Le temps de séjour de la matière dans les cuves permet de traiter tous les composés organiques volatils qui pourraient être à l'origine des odeurs.

Gestion du digestat

- Le digestat liquide est désodorisé et stocké en cuve couverte sans émission d'odeur.
- Le digestat solide, stabilisé et dégradé, est entreposé à l'extérieur : il ne dégage aucune nuisance olfactive.

46



Denis Van Litsengorh, Alvene, a des interrogations concernant les éventuelles nuisances olfactives liées au projet, notamment à cause des vents dominants (nord, nord-ouest).

Arthur Wienhold, CVE, précise que l'installation sera soumise à des obligations réglementaires strictes en matière de gestion des odeurs. Les matières les plus odorantes seront réceptionnées et stockées dans un bâtiment fermé afin de contrôler les émissions. Il précise qu'une visite de CVE Equimeth (plus proche site de CVE) soit organisée pour apprécier la gestion de l'environnement olfactif.

CVE indique que les matières les plus odorantes correspondent principalement aux matières organiques entrantes :

- les flux liquides sont pompés dans les fosses de stockage sans contact avec l'air
- les flux solides les plus odorants seront stockés dans un bâtiment fermé sous traitement d'air

- les bâtiments de réception des matières sont équipés d'un système d'extraction et de traitement d'air puis de désodorisation.

Nadine de Thézy, stand de tir de Villers-Bocage, s'interroge sur les odeurs susceptibles d'être émises lors de l'application de l'engrais organique, notamment en comparaison avec les fientes de volailles actuellement épandues à proximité. Il est précisé que le résidu issu de la méthanisation est très peu odorant, bien moins que les effluents bruts, car il est stabilisé par le processus de méthanisation (temps de séjour long).

➤ Dispositifs de traitement de l'air

M. Denis Van Litsengorh, Alvene, souhaite obtenir davantage d'informations sur les dispositifs de traitement de l'air. Les échanges portent sur les différentes technologies existantes (biofiltres, filtres à charbon actif, lavage à l'eau, traitements complémentaires, etc.). Des informations techniques sur les équipements envisagés seront transmis lorsque l'avancement des études techniques le permettra.

➤ Un système de signalement en direct

Interrogés sur la gestion des nuisances olfactives éventuelles, les représentants de CVE indiquent :

- qu'un numéro de téléphone dédié permettra à la mairie de joindre directement l'exploitant d'astreinte
- qu'un formulaire de signalement sera également disponible sur le site internet de CVE Picardie Nord.

Ils soulignent que toute anomalie fera l'objet d'une intervention rapide et précisent que l'installation sera soumise au contrôle des services de l'État, qui pourront imposer des mesures correctives en cas de dysfonctionnement.

➡ Gestion de la méthanisation en temps de canicule

Jacques Thuillier, conseiller municipal à Villers-Bocage, pose plusieurs questions sur le fonctionnement de l'installation, notamment concernant l'introduction des matières dans les cuves et le comportement de l'unité en période de canicule. Étienne Joubert explique que le procédé fonctionne à une température d'environ 38 °C, maintenue de manière constante grâce à un système de régulation thermique. Les cuves sont isolées afin de limiter les échanges de chaleur avec l'extérieur, aussi bien en hiver qu'en été. Constant Delatte, Quelia, propose au service d'exploitation de CVE de faire un retour d'expérience sur ce sujet.

A posteriori de la réunion, CVE précise que des solutions (peintures, réseaux de froid, etc.) existent pour refroidir les équipements qui doivent l'être (épurateur, cuves de digestion) et que les fournisseurs travaillent actuellement sur de nouvelles spécifications capables de supporter ces fortes chaleurs de plus en plus fréquentes – CVE retiendra évidemment les solutions les plus adaptées pour garantir l'exploitabilité du site. Ces canicules de plus en plus longues et fréquentes posent de forts enjeux qui nous concernent tous et toutes, auxquels l'ensemble des acteurs du territoire doivent s'adapter.

REGLEMENTATION APPLICABLE

Interrogés sur les questions réglementaires, le dossier fera l'objet d'une instruction sur l'ensemble de ses composantes : dimensionnement et conception, maîtrise des risques et des impacts sur l'environnement, épandage, etc. ainsi que de contrôles annuels en exploitation par la préfecture selon le régime ICPE (et non pas SEVESO).

VISITE D'UN SITE DE METHANISATION DE CVE

Xavier Normand, adjoint à Villers-Bocage, souligne l'intérêt de la visite d'un site de CVE en fonctionnement et estime qu'il serait également utile de rencontrer les élus de la commune concernée afin d'avoir leur retour. Les représentants de CVE citent l'exemple de Equimeth, où les élus sont fortement impliqués dans le suivi de l'installation avec un comité de suivi réunissant régulièrement les différentes parties prenantes.

Une demande est formulée afin de disposer d'une liste ou d'une cartographie d'unités de méthanisation de capacité comparable. Constant Delatte rappelle toutefois que chaque installation est conçue en fonction de son contexte local et que les équipements peuvent varier sensiblement d'un opérateur et d'un site à l'autre. Il est également proposé de préciser, lors d'une visite, les différences entre l'installation visitée et le projet CVE Picardie Nord.

MATIERES ORGANIQUES A TRAITER

➔ Origine de la matière organique à traiter

Origine et disponibilité de la matière organique

Intrant	Origine	
Fumiers/Lisiers	Agricole	→ Diversité des approvisionnements : robustesse et réponse aux différents besoins d'exutoires actuels ou à venir.
Laiteries: lactosérum, babeurre	IAA	
Sang/abats	IAA	
Soupe de biodéchets	Collectivité	→ Faible durée (6-24 mois) des contrats d'approvisionnement – la mise en service du site dans 3 ans reste du long terme dans les discussions commerciales.
CIVE, résidus de culture	Agricole	→ Pour ces typologies de matières, contrats CVE existants en négoce à l'échelle du département et de la région.
Issus de céréales, poussières de lin	Agricole + IAA*	
Résidus de pomme de terre	Agricole + IAA	→ Discussions en cours avec apporteurs du territoire. Exemples: Domaine Picard et Terricart à la Montignette.
Autres co-produits agricoles (oignons, radicelle, etc)	Agricole + IAA	
Graisses issues de la restauration	Collectivité + IAA	
Boues IAA et papetières	IAA	

*IAA: industrie agro-alimentaire



CVE Picardie Nord - Groupe de Travail - 1er Juillet 2026 - Villers-Bocage

3 types de matières ont besoin d'être traitées : des matières agricoles, des sous-produits agroalimentaires, et des biodéchets organiques. Certaines matières feront l'objet d'une hygiénisation. Il est précisé que seules les matières non-destinées à la consommation humaine seront valorisées. En tant qu'unité territoriale, CVE pourra adapter son activité aux gisements locaux dans un rayon de collecte d'environ une heure de route autour du site.

Pas de cultures principales dans le méthaniseur

Xavier Normand, adjoint à Villers-Bocage, s'interroge sur la part des cultures dans la méthanisation.

- CVE expose son engagement à ne pas méthaniser de cultures principales dédiées, le seuil réglementaire en France étant à 15%, CVE s'engage à ne pas en utiliser du tout.

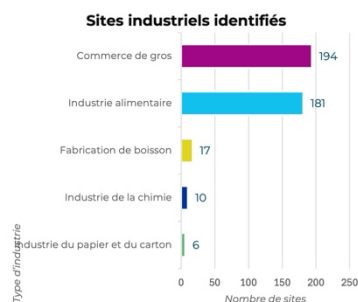
- CVE explique que les cultures intermédiaires que les agriculteurs implantent dans tous les cas comme couverts végétaux entre les cultures principales pour préserver les sols pourraient être valorisées (on parle alors de CIVE). Les exploitants agricoles rencontrés ne trouvent toutefois pas à date un grand intérêt à ces CIVE dans leurs rotations à forte valeur ajoutée (pomme de terre, betteraves, etc.). L'unité aura toutefois la possibilité d'en réceptionner, en opportunité ou si certaines pratiques évoluent avec le temps.

Typologie des matières valorisées

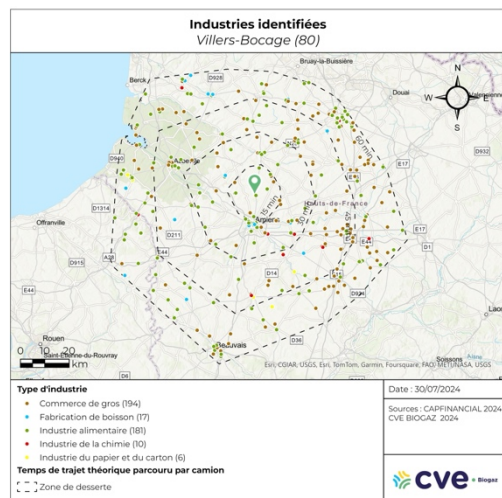
Monsieur Thuillier, conseiller municipal à Villers-Bocage, aimerait avoir un ordre d'idée en termes de pourcentage des différentes matières organiques traitées. Arthur Wienhold indique qu'il n'est pas possible de définir des taux exacts à ce stade. Étienne Joubert ajoute qu'ils auront des chiffres plus précis au moment du dépôt du dossier administratif. Arthur Wienhold donne un ordre de grandeur :

- Environ 80 % de matières issues de l'industrie agro-alimentaire
- Environ 10 % de biodéchets type soupe
- Environ 10 % de matière organique agricole

Matières industrielles à traiter



CVE Picardie Nord - Groupe de Travail - 1er Juillet 2026 - Villers-Bocage



Des études territoriales de gisements ont été faites, mettant en évidence la disponibilité des ressources dans les Hauts de France alors qu'elles sont actuellement traitées en Belgique pour certaines.

RETOUR AU SOL DE LA MATIERE

Quel intérêt du projet pour les agriculteurs ?

Valorisation des co-produits agricoles
(effluents, CIVE, cultures déclassées)
Mise à disposition d'un engrais organique naturel
Economies sur les achats d'engrais chimiques.
Retour racine pris en charge par CVE

- 60 agriculteurs rencontrés/contactés.
- Etude menée conjointement avec la **Chambre d'Agriculture** – territoire favorable à l'implantation d'un méthaniseur.
- **Rédaction du plan d'épandage** initiée

Co-actionariat: possibilité pour les agriculteurs de rentrer au capital des projets
Diversification des revenus

- **42 lettres d'intérêt signées** pour participer au plan d'épandage (5708ha) - **fort intérêt** pour l'utilisation du digestat comme fertilisant.
- **Faible densité d'élevage** - peu d'effluents anticipés pour l'unité.
- **Territoire orienté vers des cultures à forte valeur ajoutée** (PdT, betterave) - **CIVE peu pertinentes** dans les rotations, faibles tonnages anticipés.

27

CVE détaille l'intérêt de l'engrais produit et du retour au sol de la matière organique qui permet à la fois une valorisation des produits agricoles, mais également des économies en termes d'achat d'engrais pour les agriculteurs.

Intérêt agronomique de l'engrais organique

Étienne Joubert, CVE, précise que les matières organiques méthanisées conservent leur intérêt agronomique et que le retour au sol permet de maintenir les apports en matière organique au sol. Romain Six, Chambre d'agriculture de la Somme, confirme qu'il n'y a pas de diminution du taux de matière organique des sols lorsque la restitution est correctement réalisée. Les agriculteurs évoquent la flambée des prix des engrais et l'appauvrissement des sols en matière organique et confirment leur intérêt.

Un fertilisant organique et naturel pour les cultures alimentaires du territoire

Le **fertilisant** produit par CVE est :

- **organique**
- **stabilisé et peu odorant**
- **majoritairement directement assimilable par les plantes**



regener

Jusqu'à 5 700 ha concernés par la fertilisation organique

Des fertilisants chimiques évités chaque année

Réduction des charges pour les exploitations

CVE Picardie Nord - Groupe de Travail - 1er Juillet 2026 - Villers-Bocage

Dans le cas d'apports de fumier par des éleveurs à la méthanisation, un échange est prévu sur la base d'une équivalence en apport en azote des matières restituées.

Rencontre des agriculteurs du territoire

Florian Machut, CVE, explique qu'il est allé à la rencontre des agriculteurs du territoire, et, qu'une étude a été réalisée conjointement avec la Chambre d'agriculture, pour l'implantation du méthaniseur. Sur 60 agriculteurs rencontrés, 42 lettres d'intérêt ont été signées, ce qui témoigne d'un fort intérêt des exploitants du territoire pour le fertilisant organique. CVE précise que la plupart des agriculteurs non intéressés font déjà partie d'un plan d'épandage, non superposable avec celui de CVE Picardie Nord.

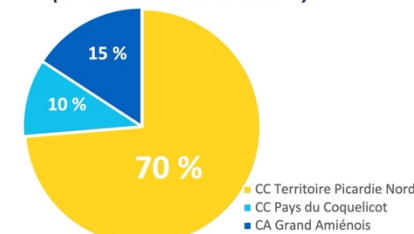


Des terres agricoles en recherche de fertilisant organique



cve Aire prévisionnelle du plan d'épandage

Localisation des parcelles sous LOI
(En nombre et non en surface)



→ Prochaines étapes:

- Rédaction du plan d'épandage – collecte des données parcellaires auprès des exploitants pour consolider la carte des zones à épandre.
- Information des communes concernées.
- Dans le cadre de la procédure d'autorisation ICPE: rédaction d'une étude d'impact, instruction par la DREAL avec sollicitation du SATEGE.

Analyses réglementaires

Concernant le suivi agronomique, Arthur Wienhold explique que des analyses régulières de l'engrais et des sols seront réalisées dans le cadre de la réglementation ICPE. Il précise également que l'épandage est une activité à perte économiquement pour le méthaniseur, puisque la participation demandée pour l'application du fertilisant (à un coût inférieur à celui des engrais conventionnels,) est bien inférieure aux prix du transport et de l'épandage – ce qui est une manière de redistribuer de la valeur sur le territoire.

Témoignage d'agriculteurs partenaires

Plusieurs partenaires agricoles présents à cette réunion témoignent :

- Armand Vancresnest indique que les effluents de son élevage ne suffisent pas pour les sols et que l'apport de matières organiques dans les sols est déficitaire, il indique être satisfait de ce partenariat avec CVE. Il ajoute que les prix sont acceptables et permettent ainsi d'éviter l'achat d'engrais chimiques plus onéreux.

- Gauthier Deffontaines ajoute également que l'usage de l'engrais organique permettra de réduire l'apport de produits phytosanitaires dans les sols.

CVE indique qu'un bureau d'études est missionné pour recueillir les données sur le parcellaire, afin de réaliser une carte précise des parcelles qui seront concernées.

Suite à une sollicitation en séance, Florian Machut a contacté deux agriculteurs de Montonvillers pouvant être intéressés par le plan d'épandage.

L'EAU ET LA METHANISATION

François Lefebvre, conseiller municipal à Villers-Bocage, évoque la protection des captages d'eau potable. CVE indique que les épandages seront réalisés dans le respect de la réglementation. Antoine Pépin, GRDF, ajoute à ce sujet que dans plusieurs territoires, une réflexion autour de la méthanisation est en cours car elle pourrait constituer une solution aux questions de pollution diffuse des eaux par les nitrates.

Les participants interrogent également les porteurs du projet sur la consommation d'eau de l'installation. Il est précisé que le procédé fonctionne majoritairement en circuit fermé et que le site utilisera principalement les eaux de pluie récupérées. Le recours à l'eau du réseau restera limité à certains usages, notamment le nettoyage à hauteur de 4 000 m³/an.

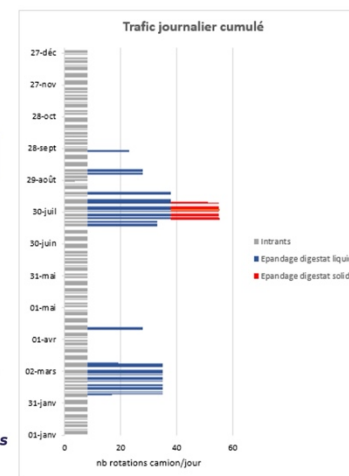
MAITRISE DU TRAFIC ROUTIER

Trafic routier global entrée/sortie site

Impact trafic
négligeable
83 %
de l'année

Nombre jours/an	Flux	Nombre rotations cumulées
114	/	0 passage/h
191	Intrants	0,5 à 1 passage/h
50	Intrants + épandage liquide OU solide	6 à 7 passages/h
10	Intrants + épandage liquide ET solide	9 à 10 passages/h
365 jours/an		

Trafic ZAC actuel avant extension : > 100 camions jour
 Une communication sera effectuée en amont des campagnes d'épandage



CVE présente les prévisions de circulation liées à l'exploitation de l'unité. Ils indiquent que le site sera fermé les week-ends et les jours fériés. Durant environ 83% de l'année, le trafic sera limité à 0,5 à 1 poids-lourd par heure, qui viendra s'ajouter aux 150 à 200 camions qui circulent déjà sur la zone d'activités.

➡ La circulation en période d'épandage

Lors des périodes d'épandage, (environ 50 jours/an), le trafic routier pourra atteindre 6 à 7 passages par heure. Les périodes d'épandage feront l'objet d'une information préalable aux riverains et à la commune.

Les engrais liquides seront transportés en camions-citernes tandis que l'engrais solide (10% du volume) sera transporté par tracteurs.

Plusieurs participants s'inquiètent du passage dans le bourg de Villers-Bocage, et des incidences sur la voirie ainsi que des potentiels excès de vitesse. CVE explique que les périodes d'épandage feront l'objet d'un suivi

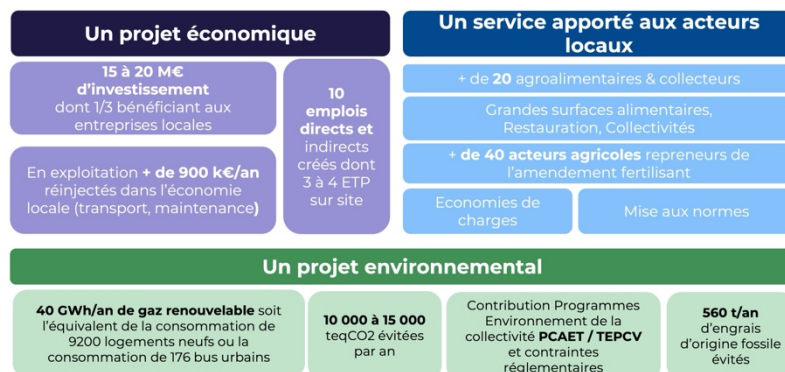
rigoureux en lien avec l'entreprise de travaux agricoles réalisant les épandage, l'entreprise devra prendre chaque année en compte les remontées des riverains et élus afin d'améliorer les futures campagnes.

Xavier Normand, adjoint à Villers-Bocage, rappelle que cette activité peut aussi contribuer à réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles et aux émissions de gaz à effet de serre. Jacques Thuillier partage cet objectif, soulignant toutefois l'importance d'être rassuré sur l'impact sur le trafic routier en tant qu' élu afin de pouvoir apporter des réponses concrètes aux interrogations des habitants.

Suite à une question CVE s'engage à prendre en compte la demande d'identification des camions lors de la consultation des entreprises de travaux agricoles locales qui assureront les transports et à communiquer auprès des mairies et du comité de suivi les modalités de signalement mises en place.

BENEFICES POUR LE TERRITOIRE

Les retombées d'un projet biométhane pour les acteurs locaux



33

Le coût global de l'investissement est estimé entre 15 et 20 millions d'euros à ce stade.

CVE présente les retombées économiques de cette nouvelle filière locale. Un participant s'interroge sur la possibilité de moduler la répartition des retombées fiscales entre commune et intercommunalité. CVE précise que cette répartition n'est pas de leur ressort.

Gouvernance partagée

- Possibilité d'ouvrir le capital du projet aux acteurs du territoire

- Agriculteurs
- Entreprises
- Collectivité



Exemple CVE Aoste : Investissement local de la commune dans le projet

Florent Brodet, conseiller municipal à Villers-Bocage, demande si CVE a la possibilité de soutenir des projets territoriaux par du mécénat, comme cela se fait par les projets éoliens.

CVE précise que le projet engendrera systématiquement des retombées économiques sur le territoire : fiscalité, emploi généré, épandage du digestat à perte pour le méthaniseur, activité induite (transport, maintenance, etc.) et ouverture possible du capital.

DISPOSITIF D'INFORMATION ET DIALOGUE

➔ Calendrier de concertation



CVE Picardie Nord - Groupe de Travail - 1er Juillet 2026 - Villers-Bocage

CVE fait l'état des lieux de la concertation menée et précise qu'une délibération de la communauté de communes Territoire Nord-Picardie a été adoptée en décembre 2024 afin d'autoriser CVE à poursuivre le développement du projet, et qu'un compromis d'achat du terrain a été signé. CVE poursuit les échanges avec les élus et l'équipe de l'intercommunalité, notamment avec M. Bailly, sur les aspects techniques du projet, ainsi qu'avec M. Petit, Vice-président en charge du développement économique.

M. Normand, adjoint à Villers-Bocage, évoque la possibilité d'organiser une réunion publique. Les porteurs de projet indiquent être ouverts à la réflexion sur ce type de dispositif, tout en soulignant que ce format ne favorise pas toujours des échanges constructifs. L'opportunité d'une visite d'un site de CVE pourrait être pertinente en revanche.

Les participants soulignent l'importance d'une communication régulière, notamment par l'intermédiaire du bulletin municipal. M. Normand insiste sur la nécessité de maintenir une information régulière tout au long du projet.

● Mise en ligne d'un site internet : 01/07/26 (<https://cve-picardienord.fr>)

- Accessible à tous
- Informe et invite à la contribution
- Mise en place d'une FAQ
- Inscription à une liste d'information

● De novembre 2024 à mi-2026 : dialogue suivi avec les **parties prenantes du territoire**: communes et communauté de communes, entreprises de la zone d'activité, monde agricole, associations environnementales, associations de riverains, services de l'Etat, etc.



● Groupe de travail de concertation le 01/07/2026



CVE Picardie Nord - Groupe de Travail - 1er Juillet 2026 - Villers-Bocage

Afin de communiquer au mieux sur le projet, un site internet dédié a été mis en ligne par CVE

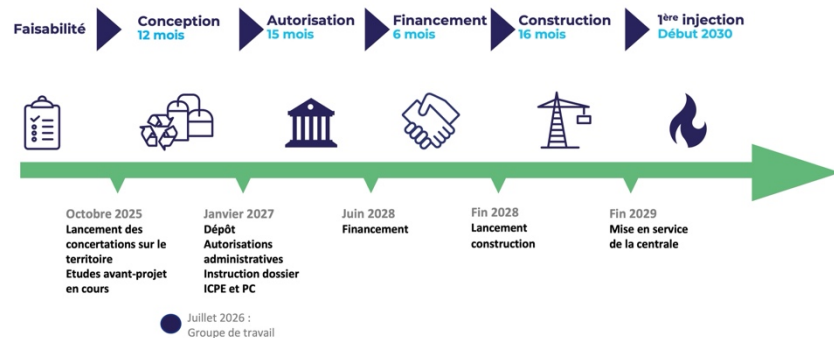
<https://cve-picardienord.fr>

Une page contact sur ce site et une adresse email permettent d'envoyer un message directement à CVE à tout moment

contact@cve-picardienord.fr

➡ Étapes à venir

Une idée de rétroplanning



CVE Picardie Nord - Groupe de Travail - 1er Juillet 2026 - Villers-Bocage

CONCLUSION

Constant Delatte remercie tous les participants pour leur présence et les échanges enrichissants. Il souligne que la création du présent groupe de travail, initiée par les porteurs du projet, ainsi que les divers outils d'information et de dialogue mis à disposition, représentent une opportunité pour chaque partie prenante de poser des questions et de se forger une opinion éclairée, afin de s'assurer que ce projet réponde réellement aux enjeux de tous et toutes sur le territoire.